

Paris, le 27 octobre 2014



Réforme du permis de conduire
-
**Groupe de travail II – Les missions
de contrôle des Inspecteurs**
-
DSCR
-

Le 22 octobre 2014

Présents

Pour l'administration :

D.S.C.R. :

- Pierre Ginéfri, Sous directeur-ER
- Frédéric Tézé, Adjoint au sous-directeur ER
- Jean-Christophe Guillo, ERPC3
- Karin Haudenschild, DPPCSR, ERPC
- Emmanuel Shearer, Chef de bureau ERPC1
- Jocelyne Houllier, ERPC1
- Fabienne Clair, ERPC1
- Patricia Moutafian, ERPC2

D.R.H. :

- Patrice Pérouas, Chef de la section de gestion des IPCSR et DPCSR

Pour les organisations syndicales :

Pour le SANEER :

- Christophe Nauwelaers
- Laurence Pascal
- Michel Gaillet

**Snica-Fo
Snptas-CGT**

Cette réunion placée sous l'égide de la DSCR concerne le groupe de travail II : les missions de contrôle des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Après un rapide tour de table, M. Ginéfri nous présente un document intitulé « Les missions de contrôle des Inspecteurs » comprenant trois grands chapitres :

- les contrôles prévus par la réglementation actuelle
- les contrôles prévus par la directive européenne
- les missions qui pourraient être renforcées

Les contrôles prévus par la réglementation :

La DSCR nous rappelle les articles L213-4 et R 213-4 du Code de la Route qui prévoient que les IPCSR, DPCSR et agents publics qualifiés procèdent au contrôle de **l'application des programmes de formation.**

Ils sont également habilités à vérifier plus largement **le respect des obligations mises à la charge du titulaire de l'agrément.**

Il s'agit là de contrôles pédagogiques et administratifs qui permettent d'évaluer la qualité de l'enseignement.

Cependant, le constat est fait que les IPCSR formés étaient peu nombreux et qu'avec le temps il y en a de moins en moins qui peuvent exercer cette mission.

En second lieu, il est fait référence à la circulaire d'application du 17 décembre 1993 qui définit le suivi de l'enseignement :

- évaluation de la qualité de l'enseignement dispensé par les enseignants,
- vérification de leur conformité avec le programme national de formation,
- l'apport aux enseignants d'une aide en vue d'approfondir leurs méthodes d'apprentissage.

Ces contrôles concernent tous les établissements agréés : EECA, centre de formation des moniteurs et centre de stage de sensibilité à l'éducation routière (art. L213-1).

La pénurie de places d'examen a cependant conduit les services à concentrer l'activité des IPCSR sur les examens du permis de conduire.

Le temps de travail dégagé grâce à l'externalisation de l'ETG et éventuellement des examens du groupe-lourd pourra être utilisé afin d'effectuer ces contrôles.

Rénover le contrôle de la formation

En parallèle, dans le cadre du volet « modernisation de la profession » (partie EECA) de la réforme du permis de conduire, la DSCR travaille avec les organisations professionnelles (OP)

3 groupes de travail ont été mis en place :

- GT1 : Rénovation des relations entre élèves et EECA ,
- GT2 : Rénovation de l'encadrement normatif : Agrément,
- GT3 : Dispositif qualité.

Le relevé de conclusions faisant suite à la première réunion du GT 3 nous est présenté.

Document ci-dessous :

Premier relevé de conclusions du GT 3

Quelques principes ont été actés :

- 1) Une démarche qualité ne peut reposer que sur un engagement volontaire de l'entreprise.
- 2) Elle doit conduire à des gains réciproques : nécessité qu'il y ait un gain pour l'ensemble des parties : entreprise, consommateur, État. La question des contreparties que l'Etat pourrait accorder est posée.
- 3) Contrôle / audit est un élément qui participe de la définition même d'une démarche qualité crédible : il peut être payant ou gratuit, il doit être effectif.
- 4) Le contrôle gratuit pourrait être dispensé par des agents publics pouvant être les IPCSR sous les réserves suivantes :
 - une formation adéquate,
 - des délais d'examen réduits selon l'objectif de la réforme, pour que les IPCSR aient une disponibilité suffisante pour cette nouvelle fonction,
 - garantir leur neutralité notamment au regard de l'exercice des fonctions d'examineurs.

Le GT3 a mis en lumière différents étages des dispositifs participant à la qualité :

- Respect de la réglementation se concluant par un agrément délivré par l'État : la réglementation s'impose à tous, à la différence des dispositifs d'assurance qualité. Augmenter le niveau des exigences pour l'agrément ?
- Label / charte : la convention "permis à un euro par jour" en est un exemple. Un label peut être décerné par l'État.
- Le permis à un euro par jour a été la première étape de mise en place d'une démarche qualité, néanmoins ses insuffisances sont largement démontrées : qu'il s'agisse de l'ambition en termes de qualité, ou des contrôles.
- L'exemple du label « Français langue étrangère » décerné par trois ministères (EN, AE et culture) est à explorer.
- Norme / certification : respect d'une norme contrôlée par un organisme accrédité (pas l'État).

L'UNSA-SANEER note qu'un des principes précisé « acté » par les membres de ce groupe de

travail est que « **la démarche qualité ne peut reposer que sur un engagement volontaire de l'entreprise** »

L'UNSA-SANEER s'insurge sur plusieurs points :

- 1, contre le fait de découvrir ce document sur la table lors de la réunion !
- 2, un engagement volontaire des EECA ? Alors que les IPCSR vont se voir imposer l'assurance qualité, que la réduction des délais, 1er objectif de la réforme dépend en grande partie d'une meilleure qualité de la formation des apprentis conducteurs. On laisserait le choix aux EECA d'adhérer ou non au dispositif ?
- 3, pourquoi notre syndicat est -il écarté de ce groupe de travail ?

Nous souhaitons savoir si les écrits du relevé de conclusions avec les OP est accepté par la DSCR.

M. Ginéfri répond que les documents écrits ne retranscrivent qu'un relevé des débats. Tout va être rediscuté et aucune donnée ne permet d'écarter les IPCSR et les agents publics du processus du contrôle de qualité des EECA.

De plus, la réunion est très récente et le document remis ce jour vient d'être finalisé. C'est pour cela qu'il ne nous a pas été communiqué précédemment.

Pour répondre à notre interrogation concernant la composition du GT3, le sous-directeur ER fait référence au Conseil Supérieur de l'Éducation Routière (CSER). Pour M. Ginéfri le groupe de travail est placé sous l'égide du CSER. Il est donc composé par des OP, est aussi présente en tant que « personne qualifiée » la secrétaire générale du SNICA-FO (choix de la DSCR).

Le SANEER exprime son mécontentement car nous ne sommes pas conviés à participer aux travaux et, à la lecture du document, **les discussions engagées dans ce groupe de travail ne semblent pas aller dans le sens de l'intérêt des usagers et des agents de l'État.**

M. Shearer explique qu'il est difficile d'imposer l'adhésion à un dispositif qualité et que cela devrait toutefois permettre aux agents publics de participer à un certain nombre de contrôles qui permettront de tirer la formation vers « le haut ». Mais tout doit se faire sur le volontariat des EECA.

Le volet contrôle / audit reste à définir. Pour la DSCR, la profession doit rester réglementée et une convention assurant la gratuité des contrôles doit être établie afin de ne pas exclure les EECA ayant des moyens insuffisants pour adhérer à une éventuelle certification.

Le SANEER rejette l'idée d'une adhésion volontaire au dispositif d'assurance qualité des EECA. La mise en place des contrôles est un impératif pour améliorer la qualité de la formation et de ce fait réduire les délais d'attente.

On ne doit pas prendre des mesures uniquement envers les IPCSR mais également envers les EECA.

Un cadre d'adhésion volontaire, c'est une nouvelle fois pour les IPCSR être tributaires des EECA. En effet, les effectifs d'IPCSR pouvant être affectés à ces missions dépendra du nombre d'établissements ayant accepté les contrôles.

CECI N'EST PAS CONCEVABLE !

De plus nous ne devons pas perdre de vue **le projet de loi de finance de 2015** (PLF 2105). L'objectif n° 2 du BOP 207 concerne l'amélioration du service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie.

Il est bien noté qu'il faut augmenter le taux de réussite des candidats dès la première présentation

à l'examen du permis de conduire par le biais de l'amélioration de la qualité de formation avec un coût maîtrisé de l'examen pour les candidats. Laisser le libre choix aux EECA d'adhérer ou non au dispositif qualité semble en contradiction avec l'objectif désigné.

L'UNSA-SANEER interpelle la DSCR sur la formation des enseignants au REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne) qui remplace le PNF depuis le 1er juillet. Il est impératif de contrôler la mise en place et le respect des nouveaux outils pédagogiques.

Nous dénonçons le fait que l'Association Nationale pour la Promotion de l'Éducation Routière (ANPER) ait annulé la plupart des formations au REMC faute de volontaires pour les enseignants de la conduite en Île-de-France.

A ce jour, les enseignants ne sont pas formés au REMC. Il y a urgence ! **Ce fait est à mettre en parallèle avec l'obligation de formation continue des IPCSR...**

Les contrôles qualité des examens

Cette partie est abordée sous la référence de la Directive 2006/126 du 20 décembre 2006 qui prévoit que les examens soient soumis à un dispositif d'assurance qualité.

Actuellement, les IPCSR sont assujettis à un contrôle hiérarchique traditionnel effectué par les DPCSR.

Il serait préférable de converger vers un véritable contrôle qualité distinct du contrôle hiérarchique.

Ainsi, quelques inspecteurs et délégués seront désignés « référents qualité » volontaires pour auditer leurs collègues dans des départements différents des leurs.

Une cellule d'audit centrale sera créée.

L'UNSA-SANEER demande quels seront les moyens mis en place ?
Par ailleurs nous réclamons un calendrier.

Afin de mieux étudier toutes ces pistes de réflexion, M. Ginéfri nous propose de lancer les travaux avec deux groupes thématiques :

- Contrôle qualité et administratif des auto-écoles,
- Contrôle qualité des examens du permis de conduire.

D'autres réunions de concertation sont prévues en novembre et décembre 2014.

Rédacteurs :

- Christophe Nauwelaers
- Laurence Pascal
- Michel Gaillet



UNSA-SANEER
Barrage de la Marne
77109 MEAUX CEDEX
01 60 32 13 35

